



## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2021



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 24 février 2021 à 17 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton (téléconférence), Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambertz et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale par intérim et greffière, Mme Lucie Bourque, et la directrice générale adjointe par intérim et directrice des finances, Mme Martine Vézina, sont également présentes.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance extraordinaire a lieu à huis clos.

### OUVERTURE

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h 15. M. Denis Charette, maire, constate la régularité de la séance étant donné que tous les membres du conseil y participent et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

075/24-02-2021

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la directrice générale par intérim et greffière :

**1. OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun

**3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Modification du Règlement numéro 2020-389 décrétant des travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse et les rues Labelle Nord et Boileau ainsi qu'un emprunt à long terme pour en assumer les coûts

**4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Aucun

**5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

- 5.1 Aucun

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 6.1 Aucun

**7. TRAVAUX PUBLICS**

- 7.1 Aucun

**8. LOISIRS ET CULTURE**

- 8.1 Aucun

**9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**

- 9.1 Aucun



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2021

#### 10. DIVERS

10.1 Aucun

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

#### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

**ADOPTÉE**

#### AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

076/24-02-2021

#### MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-389 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LA MONTÉE ALPHONSE ET LES RUES LABELLE NORD ET BOILEAU AINSI QU'UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2020-389 décrétant des travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse et les rues Labelle Nord et Boileau ainsi qu'un emprunt à long terme pour en assumer les coûts, autorisant un emprunt d'une somme n'excédant pas 1 969 975 \$ sur une période de vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser aux articles 6 et 7 dudit règlement les montants affectés respectivement aux travaux d'aqueduc et aux travaux d'égout par l'ajout d'une annexe à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'article 6 du règlement numéro 2020-389 soit modifié par l'ajout du texte suivant à la fin du premier paragraphe : tel que décrit à l'Annexe A.1.

Que l'article 7 du règlement numéro 2020-389 soit modifié par l'ajout du texte suivant à la fin du premier paragraphe : tel que décrit à l'Annexe A.2.

Que le règlement numéro 2020-389 soit modifié par l'ajout des Annexes A.1 et A.2 à la suite de l'Annexe A, telles que jointes aux présentes.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE**

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles.

Le maire, M. Denis Charette, mentionne que la directrice générale par intérim et greffière, Mme Lucie Bourque, n'a reçu aucune question concernant la présente séance.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2021

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 17.

---

Denis Charette  
Maire

---

Lucie Bourque  
Directrice générale par intérim et greffière

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

---

Denis Charette, maire